



Calcul de la prime pour l'emploi

Par **beauch**, le **07/06/2008** à **17:28**

BonjourrrrrJe viens de procéder à une simulation sur le site impôts.gouv.rnrnPour information mon mari militaire a été muté en 2007.rnJ'étais alors en CDI et ai été contrainte à une démission.rnJ'ai donc été bénéficiaire d'ASSEDIC sur une très courte période - 1 mois et demi. J'ai en effet retrouvé du travail très rapidement.rnrnLa simulation faite présente une différence de 400 euros du fait de ce court temps de chômage.rnAutrement dit, si mon mari n'avait pas été muté, le montant auquel nous aurions eu droit serait de 400 euros supérieur.rnrnLa loi ne prévoit elle pas les périodes de non activité SUBIES par la profession du conjoint?rnMerci de votre réponse.